



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PP/2024/218

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, ~~qu'il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :
 Permis d'urbanisme ~~= permis d'urbanisme de constructions groupées = permis d'urbanisation = modification d'un permis d'urbanisation = certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est le **COLLÈGE PROVINCIAL** dont les bureaux se trouvent **place Saint-Lambert 18A à 4000 LIÈGE**.
 Le terrain concerné est situé **rue Peetermans 80 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 2e division, section E, n° 127 P**.
 Le projet vise à "**démolir trois classes pavillons, une classe container et construire un nouveau bâtiment scolaire**" et présente les caractéristiques suivantes :

Enquête d'opportunité (troubles éventuels avec le voisinage)

Écart aux prescriptions du S.O.L (anciennement PCA n°4 – AR du 31/05/49). La construction projetée est implantée dans la zone à destination publique au schéma précité.

D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles - **D.IV.40 - R.IV.40-1 - D.VIII.13** - du Code du Développement Territorial.
 Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS PAR TELEPHONE**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33)**.

L'enquête publique est ouverte le 13 mai 2024 et clôturée le 27 mai 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le **27 mai 2024**, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
 (délégation du 1^{er} décembre 2023)
 (CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
 Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
 (délégation du 24 mars 2023 -
 CDLD art. L 1132-4)

JM^{me} GELDOF
 CINQUIÈME ÉCHEVIN